



OBJECTIFS : Identifier les principaux enjeux de biodiversité et les besoins d'inventaires complémentaires de terrain.

LIVRABLES : Porté à connaissance pédagogique : cartographie d'enjeux hiérarchisés / cartographie des secteurs à inventorier.

MÉTHODE

> Etape 1 : État initial général sur l'ensemble du document d'urbanisme

1. Adhésion au SINP ;
2. Utilisation de Bioccitanie et BiodivOccitanie ;
3. Recueil des données existantes (espèces, fonctionnalité, zonages d'inventaires et de protection) ;
4. Recueil des données locales auprès des structures naturalistes ou autres acteurs disposant de données (données grises) ;
5. Identification et cartographie des « zones blanches » (sans donnée naturaliste ou données obsolètes) ;
6. Identification et échange avec des experts locaux pour apport d'éléments complémentaires ;
7. Hiérarchisation (ex : nul/ faible/ modéré/ fort/ très fort) des enjeux (espèces et fonctionnalités) par groupe taxonomique ;
8. Synthèse hiérarchisée des enjeux naturalistes (cf. fiche « Enjeux ») ;
9. Identification des secteurs à enjeux : zone à forte naturalité, zones renaturables, zones subissant de fortes pressions sur lesquelles réaliser des inventaires complémentaires. Par secteur, préciser les groupes taxonomiques visés, la pression et le calendrier d'inventaires.

Porteur de SCoT ou de PLU-i

> Etape 2 : Sur les secteurs potentiels de développement

1. Identification des projets futurs envisagés ;
2. Réalisation de passages de terrain à visée généraliste (faune / habitat / fonctionnalité des milieux) sur les secteurs de développement et « zones blanches » ;
3. Mise à jour des points 4 à 7 du « Temps 1 » ;
4. Définition de la potentialité (faible/ moyen/ fort) de déclenchement de procédure réglementaire (Dérogation espèces protégées, Incidences Natura 2000, loi sur l'eau).

Porteur de PLU-i

OUTILS/ SUPPORTS A EXPLOITER :

Bibliographie
Recherche données « grises » par la collectivité
Echanges avec experts locaux
Utilisation des pré-diagnostic pour cibler l'évitement

COMPÉTENCES À MOBILISER :

Ecologue généraliste ou binôme de spécialistes flore et faune
Chargé de mission biodiversité en interne à la collectivité pour assurer le rôle d'AMO
Experts locaux
Représentants de la société civile

PÉRIMÈTRE CIBLE

- > Etape 1 : Tout le périmètre du document d'urbanisme
- > Etape 2 : secteurs potentiels de développement

NIVEAU DE PRÉCISION

Tous groupes taxonomiques.
Au point GPS pour les espèces

Exemples chiffrés :

Prévoir des jours pour échanges entre BE naturaliste et experts locaux

1^{ère} estimation :
entre 20 et 50 ha par jour

POINT DE VIGILANCE

Utiliser notamment le pré-diagnostic pour identifier l'impossibilité de Compensation.

Difficulté d'analyse des données brutes, nécessitant l'accompagnement par une expertise naturaliste.

Quid de la définition des seuils pour le travail de hiérarchisation ?

LEVIER : travail de partage des méthodologies mises en oeuvre via la CRERCO

